



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833

Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 8 9 6 – 3 – 2 0 2 2

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2022, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896-3-2022 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896-2019 ÉDICTANT DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896-3-2022 ENTRE EN VIGUEUR LE 11 AOÛT 2022, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-DEUX.

ANICK BEAUVAIS

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE